

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 22 juin 2020

Convocations envoyées le mardi 16 juin 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Franck JAUD est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.



N° 2020-26 : Préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2021

La commune de Tallud-Sainte-Gemme est désignée.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale de cette commune sont :

- GABET Clément
Domicilié 13 place de l'Eglise - 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- BACLE née THIBAUD Françoise
Domiciliée 5 les Ahaies - 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- COFTIER Serge
Domicilié 30 route de Rochereau - 85390 TALLUD SAINTE GEMME

N° 2020-27 : Installation classée – GAEC La Boissière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ENTERINE la demande de la Préfecture.
- ☞ INDIQUE ne voir aucune objection à ce dossier.
- ☞ DONNE un avis favorable.

N° 2020-28 : Fondation du Patrimoine – Adhésion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en versant la somme de 75 € pour l'année 2020.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2020.

N° 2020-29 : Redevance d'occupation public par les ouvrages de transport de gaz – année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE cette proposition concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de gaz, qui est fixée à 130,00 € pour 950 mètres pour l'année 2020.
- ☞ CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire pour obtenir cette somme.

N° 2020-30 : Réaménagement du centre-bourg – Subvention DETR-DSIL 2020 : Approbation du plan de financement

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Maitrise d'œuvre	41 000,00 €	Subvention	
Etude, diagnostics	12 100,00 €	DETR-DSIL	
Travaux	814 000,00 €	30 %	239 614,08 €
Effacements des réseaux	61 800,00 €	Autofinancement	788 885,92 €
Bordures granites (sec. 3)	19 300,00 €		
Tapis sur RD	80 300,00 €		
TOTAL	1 028 500,00 €	TOTAL	1 028 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2020 pour le projet de réaménagement du centre-bourg.

N° 2020-31 : Réaménagement du centre-bourg (secteur 2 et 4) – Demande de subvention au titre du Contrat Territoires-Région

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Demandé
Maitrise d'œuvre	14 283,50 €	Subvention Contrat	
Travaux secteur 2	100 000,00 €	Territoires-Région	100 000,00 €
Travaux secteur 4	191 500,00 €	Autofinancement	236 783,35 €
Tapis sur RD	31 000,00 €		
TOTAL	336 783,35 €	TOTAL	336 783,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet de travaux de réaménagement du centre-bourg secteurs 2 et 4 estimés à 336 783,35 €.
- ☞ APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir l'aide de 100 000 € du Conseil Régional au titre du Contrat Territoires-Région.

N° 2020-32 : Remise gracieuse de dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE la remise de dette d'un montant de 127,32 € relative à un trop perçu d'indemnités.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2020, à l'article 6745.

N° 2020-33 : Remise gracieuse de dette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE la remise de dette d'un montant de 1 746,08 € relative aux loyers d'avril, mai et juin 2020 suite à la pandémie du COVID-19.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget annexe Commerce 2020, à l'article 6745.

N° 2020-34 : Budget commerce 2020 – Décision modificative n°1

Remise gracieuse de dette

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

N° 2020-35 : Personnel communal – Création d'emplois d'adjoint technique : accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de créer un emploi temporaire :

■ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1^o (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

■ Durée du contrat : du 1^{er} juillet 2020 au 28 juillet 2020 inclus

■ Niveau de recrutement : adjoint technique

■ Niveau de rémunération : 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut : 350, indice majoré : 327

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé sera inscrit au budget, chapitre 012.

N° 2020-36 : Vote des indemnités de fonctionnement du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE, qu'à compter du **27 mai 2020**, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints au Maire est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : **40,3 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 1^{er} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 2^{ème} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- 3^{ème} adjoint : **10,7 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

N° 2020-37 : Constitution des commissions communales

1- Commission commande publique / appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE décide que la Commission commande publique / appel d'offres sera constituée comme suit :

Président : Céline REVEAU

Membres titulaires : Franck JAUD - Jérôme COUTAND - Michel ROY

Membres suppléants : Karine TURQUAND - Aurélien MERCERON - Blandine RAFFENEAU

2- Commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ FIXE comme suit la composition des différentes commissions communales :

Commission Bâtiments/Urbanisme :

Membres : Franck JAUD - Michel ROY - Henrick COUTAND - Aurélien MERCERON - Sabine MOUCHARD - Blandine RAFFENEAU - Gérard GIRAUD

Commission Personnel :

Membres : Céline REVEAU - Franck JAUD - Stéphanie ROTURIER - Jérôme COUTAND - Karine TURQUAND

Commission Finances :

Membres : Stéphanie ROTURIER - Céline REVEAU - Franck JAUD - Jérôme COUTAND - Aurélien MERCERON - Blandine RAFFENEAU - Henrick COUTAND - Valérie LANDRIEU - Olivier SOULIE - Sabine MOUCHARD - Sabine MERCIER - Michel ROY - Gérard GIRAUD - Philippe PARPAILLON - Karine TURQUAND

Commission Communication :

Membres : Stéphanie ROTURIER - Valérie LANDRIEU - Karine TURQUAND - Sabine MOUCHARD - Michel ROY - Blandine RAFFENEAU

N° 2020-38 : Constitution des comités communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ FIXE comme suit la composition des différents comités communaux :

Comité Voirie :

Membres : Jérôme COUTAND - Henrick COUTAND - Philippe PARPAILLON - Sabine MERCIER - Michel ROY - Aurélien MERCERON - Gérard GIRAUD - Franck JAUD - 1 non-élu (Joël PARPAILLON)

Comité Environnement/Gestion des espaces publics/Patrimoine :

Membres : Céline REVEAU - Philippe PARPAILLON - Valérie LANDRIEU - Sabine MOUCHARD - Olivier SOULIE - Gérard GIRAUD - Jérôme COUTAND - 2 non-élus (Michel COUTAND - Gilbert BRIANCEAU)

Comité Conseil Municipal des Enfants :

Membres : Céline REVEAU - Karine TURQUAND - Sabine MERCIER - Michel ROY -
Stéphanie ROTURIER - 1 ou 2 non-élus

**N° 2020-39 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Centre
Communal d'Action Social (CCAS)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de fixer à 10 le nombre de membre du CCAS, et donc de désigner
5 membres du Conseil Municipal :

- Karine TURQUAND
- Valérie LANDRIEU
- Henrick COUTAND
- Blandine RAFFENEAU
- Jérôme COUTAND

N° 2020-40 : Commission communale des impôts directs – Proposition de la liste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de dresser une liste de 24 noms pour que cette nomination puisse avoir lieu.
Cette liste va être soumise au directeur des services fiscaux pour nomination de
6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La liste est composée comme suit :

- ROTURIER Stéphanie
- COUTAND Jérôme
- GIRAUD Gérard
- ROY Michel
- MERCIER Sabine
- COUTAND Henrick
- SOULIE Olivier
- MERCERON Aurélien
- RAFFENEAU Blandine
- LANDRIEU Valérie
- MOUCHARD Sabine
- GERBAUD René, La Taponnière, 85390 CHEFFOIS
- COUTAND Yves
- JAUD Franck
- PARPAILLON Joël
- GEMARD Marie-Thérèse
- BRIANCEAU Gilbert
- MAROT Bernard
- COUSIN Jean-Marie
- PAILLAT Monique
- GUILLOTON Brigitte
- LANDRIEU Jean-Michel
- PARPAILLON Philippe
- TURQUAND Karine

N° 2020-41 : Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'elle se porte candidate pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Résultat du vote :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	15
- Majorité absolue :	7
- A obtenu : Céline REVEAU	15

⇒ Madame Céline REVEAU, ayant obtenu la majorité (absolue aux 2 premiers tours ou relative au 3^{ème} tour) des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : ...), est proclamée élue représentante de la commune.

N° 2020-42 : Désignation des représentants de la commune de Réaumur à la société anonyme publique locale « Agence de services aux collectivités locales de Vendée » (ASCLV)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

⇒ DECIDE de désigner Monsieur Franck JAUD afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et Monsieur Gérard GIRAUD pour le suppléer en cas d'empêchement.

⇒ DECIDE de désigner Monsieur Franck JAUD afin de représenter la Commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

⇒ AUTORISE son représentant à l'Assemblée spéciale à exercer (via la collectivité), au sein du Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou de censeur.

⇒ AUTORISE son représentant à exercer (via la collectivité), au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions liées à la Présidence.

⇒ AUTORISE son représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

N° 2020-43 : Désignation des délégués à NovaliSs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ DECIDE que la commune sera représentée par :
 - Monsieur Philippe PARPAILLON
 - Madame Sabine MOUCHARD

N° 2020-44 : Désignation d'un correspondant de défense (CORDEF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de désigner Monsieur Philippe PARPAILLON en tant que correspondant défense de la commune :

Qualité : Conseiller municipal

Adresse : 7 La Girardière - 85700 RÉAUMUR

Date de naissance : 10/05/1974

N° 2020-45 : Désignation d'un représentant à l'OGEC de Réaumur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE que la commune sera représentée par Madame Stéphanie ROTURIER, adjoint au Maire.

N° 2020-46 : Désignation d'un représentant à la Paroisse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE que la commune de Réaumur sera représentée au sein de la Paroisse Paroisse Saint-Antoine des Puy par Madame Céline REVEAU, Maire.

N° 2020-47 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Commission intercommunale des impôts directes (CIID) : Désignation des représentants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de proposer en tant que commissaire titulaire : Mme Céline REVEAU, et de proposer en tant que commissaires suppléants : M. Franck JAUD et M. René GERBAUD. M. René GERBAUD est domicilié en dehors du territoire du Pays de Pouzauges (La Taponnière - 85390 CHEFFOIS).

☞ CHARGE Madame le Maire de proposer ces élus sur la liste adressée à l'administration fiscale.

N° 2020-48 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Désignation des représentants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DESIGNER Mme Stéphanie ROTURIER en tant que déléguée titulaire et Mme Céline REVEAU en tant que déléguée suppléante.

☞ CHARGER Madame le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente en vue d'une nomination par arrêté des membres de cette commission.

N° 2020-49 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PROPOSER M. Franck JAUD pour siéger au sein de ladite commission.

☞ CHARGER Madame le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente en vue d'une nomination par arrêté des membres de cette commission.

N° 2020-50 : Conseil Municipal – Droit d'expression des élus et traitement des questions orales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDER de retenir la variante n° 2 : « Lors de chaque séance du conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le maire ou l'adjoint délégué compétent répond directement. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal ultérieure. Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées ».

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h40.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 24 juin 2020,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

Signé par : Céline Reveau
Date : 24/06/2020
Qualité : Maire de Reaumur

